

- I. Règles générales à appliquer pour les participants inscrits**
  - a. Les inscriptions ainsi que les règlements sont effectués en amont de la journée de roulage. Limiter au maximum les inscriptions sur place pour éviter les contacts supprimables.
  - b. Un participant covid+ doit annuler sa journée de roulage.
  - c. Les spectateurs / accompagnateurs spectateurs sont interdits.
  - d. Le nombre d'accompagnateurs pilote est limité au strict minimum. 1 accompagnateur par pilote participant maximum est toléré, si et seulement s'il remplit une fonction « d'assistant pilote ». (Mécanique, chronométrage).
  - e. Les participants et accompagnants doivent prévoir un stylo et des masques.
  
- II. Règles générales à appliquer pour les circuits et les organisateurs**
  - a. Il semble indispensable de prévoir la mise en place 3 nouvelles ressources dans le cadre de la reprise d'activité :
    - i. Un référent Covid-19, chargé de contrôler / accompagner l'ensemble des participants dans la mise en application de l'ensemble des règles sanitaires.
    - ii. Un agent / des agents d'entretien dédiés à la désinfection des zones à risque du circuit / de l'école de pilotage. (Sanitaires, douches du circuit, équipement/matériel pour l'école de pilotage).
    - iii. Le personnel de l'école de pilotage devra circuler sur le circuit systématiquement masqué. Il devra disposer comme les autres participants à la journée (cf. ci-dessous), d'un espace d'installation / de vie réservé et dédié / éventuellement boxes, qui devront être ventilés (« ouverts ») en permanence. Les interactions devront être les plus limitées possibles avec les participants.
  - b. Mettre à disposition du gel hydro-alcoolique des participants et du personnel de l'école de pilotage.
  
- III. Trajet domicile – circuit**
  - a. Le trajet se fait exclusivement avec son véhicule personnel
  - b. Le covoiturage entre participants est fortement déconseillé
  - c. Les arrêts sur le trajet seront réduits au strict minimum. (repos conducteur, plein d'essence, repas à emporter).
  
- IV. Installation sur le circuit**
  - a. Les organisateurs communiquent en amont le nombre précis de véhicules attendus sur une journée de stage.
  - b. Le circuit / l'école de pilotage mettent en place un dispositif de filtrage contrôlant les participants. (Vérification d'inscription / nombre de participants par véhicule notamment)
  - c. Le circuit délimite sur ses paddocks un espace dédié de 15 m<sup>2</sup> max par pilote / assistant pilote. Chaque espace pilote est distant de 2 mètres minimum des autres.
  - d. Les boxes pourront être utilisés si et seulement s'ils sont correctement ventilés. Ils devront impérativement être « ouverts ». Ils devront accueillir maximum 1 pilote/assistant pilote par tranche de 15 m<sup>2</sup>.
  - e. Les pilotes / assistants pilote sont tenus de ne se rendre que dans la zone paddock / box éventuel leur étant réservé. (Pas de visite d'espace dédié / boxes entre participants).
  - f. Les arrivées la veille du roulage sont limitées au strict minimum, et soumises à autorisation de l'organisateur et du circuit.
  - g. Le « camping » sur le circuit doit être limité au strict minimum. Il est demandé aux pilotes et assistants pilotes de privilégier un hébergement hôtelier. (Intérêt : participation à la relance de l'activité hôtelière).
  
- V. Restauration**
  - a. La restauration du midi sera proposée via un food truck ou un restaurant/snack, selon le circuit concerné
  - b. La consommation des repas à emporter des participants devra se faire exclusivement sur l'espace dédié au pilote / son assistant pilote. Les regroupements de pilotes / assistants pilote sera interdit.
  - c. L'accueil café et les collations proposés habituellement sont temporairement suspendus
  
- VI. Contrôle administratif**
  - a. Il doit se réaliser sans contact. Les documents administratifs doivent idéalement ne pas être échangés.
  - b. Le personnel en charge du contrôle administratif est masqué / ganté.
  - c. Le participant qui s'enregistre au contrôle administratif doit être masqué
  - d. Le personnel en charge du contrôle administratif est protégé des participants par une cloison plexiglas ou une distanciation d'au minimum 1,5 m

### VII. Briefing

- a. Le briefing de sécurité est organisé dans la mesure du possible en plein air. Chaque participant est distant de 1,5 mètres des autres participants.
- b. Le port du masque est fortement conseillé.
- c. Si le briefing est effectué en salle, il doit être effectué par groupe de 15 personnes maximum dans un espace permettant de respecter la distanciation sociale (pour 15 personnes, la salle de briefing doit faire au minimum 70 m2 en application de la préconisation du Haut Conseil de la santé de garantir un espace de 4m2/personne dans les espaces intérieurs).
- d. Si le briefing est effectué en salle, le port du masque pour l'ensemble des participants est obligatoire.
- e. La salle de briefing est correctement aérée et désinfectée régulièrement.

### VIII. Travail théorique en salle

- a. Le travail théorique en salle est envisageable si et seulement si :
  - i. L'ensemble des participants est masqué.
  - ii. Le nombre de participants est limité à 15 personnes dans un espace permettant de respecter la distanciation sociale (pour 15 personnes, la salle de briefing doit faire au minimum 70 m2 en application de la préconisation du Haut Conseil de la santé de garantir un espace de 4m2/personne dans les espaces intérieurs).
  - iii. La salle est correctement aérée et désinfectée régulièrement.

### IX. Positionnement / attente en pré-grille

- a. Le positionnement et l'attente des pilotes en pré-grille se fait exclusivement avec le port du casque. Il est de fait interdit pour un pilote d'enlever son casque ailleurs que dans son box ou son espace dédié.
- b. L'assistant pilote qui l'accompagne éventuellement porte obligatoirement un masque en pré-grille.
- c. Le pilote attend sur sa moto ou à côté de celle-ci. Il demeure à + de 1,5 m des autres pilotes

### X. Temps de roulage

- a. Le risque de contamination entre pilotes semble nul en piste.
- b. Les éventuels assistants pilote pourront circuler dans les stands uniquement lors de la session du pilote qu'ils accompagnent. Ils devront porter un masque. Ils devront se tenir à au moins 1,5 mètres des autres personnes présentes dans les stands.

### XI. Sortie de piste

- a. A sa sortie de piste, le pilote : - s'il sort en cours de session, peut échanger brièvement avec son assistant pilote ou avec un responsable du circuit / de l'école de pilotage. S'il sort en fin de session, doit se rendre directement à son espace dédié ou sa partie de box dédiée.
- b. En fin de session, l'assistant pilote doit se rendre directement à son espace dédié / son box.

### XII. Temps « inter-sessions »

- a. Les temps inter-sessions sont les périodes d'une journée de roulage / stage autres que celles des sessions de roulage.
- b. Lors de ces temps inter-session, les participants devront rester au maximum dans leur espace dédié (ou éventuel box).
- c. Seront autorisés certains déplacements hors de l'espace dédié au pilote :
  - i. Le participant pilote ou assistant pilote sera obligatoirement masqué.
  - ii. Les déplacements d'ordre sanitaire sont bien sûr autorisés, et devront être le plus court possible (toilettes, douche).
  - iii. Les déplacements vers le pôle administratif ou technique de l'école de pilotage / du circuit seront autorisés.
  - iv. Les éventuels déplacements d'ordre « médical ».
  - v. Les déplacements pour récupérer son alimentation.